



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France 3

Question écrite n° 3347

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur les informations récemment diffusées dans la presse spécialisée, selon lesquelles France 3 aurait « arraché » le droit de première diffusion des Visiteurs, en surencherissant de 9 millions de francs, après une compétition avec TF1. Compte tenu que FR3 avait déjà investi 6 millions de francs dans la production du film, il apparaît que le coût total pour la chaîne de service public serait de l'ordre de 15 millions de francs. Il lui demande s'il peut confirmer ces informations et les réflexions qu'elles lui inspirent.

Texte de la réponse

France 3 a mené les négociations habituelles avec la société Gaumont et M. Alain Terzian, pour sa participation au film « Les Visiteurs ». L'apport en qualité de coproducteur a été fixé à 7 millions de francs, pour un devis total du film de 60 millions de francs. Par ailleurs, l'achat du droit de diffusion s'élève à 7 millions de francs, complété par une indexation d'un maximum de 2 millions de francs par palier de 200 000 francs à compter du million d'entrées en France. L'investissement de France 3 lui donne droit à une part de 30 p. 100 des recettes sur l'exploitation du film dans le monde entier. Les recettes à court terme qui reviendront à la chaîne sont évaluées à 15 ou 16 millions de francs. France 3 a ainsi réalisé une opération financière, que l'on peut estimer équilibrée tout en accomplissant sa mission d'investissement dans la production cinématographique française.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3347

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1878

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3065